

Avignon, le 20 août 2024

VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE D'INCENDIE

Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain mercredi 21 août 2024 dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

- Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, **l'accès aux massifs**
- Bollène-Uchaux,
 - Dentelles de Montmirail,
 - Rasteau-Cairanne,
 - collines du pays Voconces,
 - plaine du Comtat,
 - vallée du Rhône,
 - monts de Vaucluse,
 - petit Lubéron,
 - grand Lubéron,
 - collines de basse Durance,
 - enclave des Papes.

est interdit toute la journée sauf pour :

- les sites bénéficiant d'une dérogation ;
- les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ;
- la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00.

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées.

- L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts

- **cartographie des massifs ouverts/fermés** : www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/ ou site internet de l'État en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr
- **borne d'information téléphonique** : 04 28 31 77 11

Attention !

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

- interdiction de fumer ;
- interdiction d'allumer du feu ;
- ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI qui sont réservées aux secours ;
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.